



Qualité de l'air et aéroports

Le rapport *Qualité de l'air et aéroports* est le fruit du travail des experts réunis au sein du groupe "air et transports" de la section des milieux de vie du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF). Ce groupe de travail pluridisciplinaire associe des toxicologues, des épidémiologistes, des évaluateurs de risque et des environnementalistes. Il a été constitué à la suite de la saisine du CSHPF par la direction générale de la Santé en 2001. Son objectif était de dresser un bilan des connaissances actuelles sur la qualité de l'air des zones aéroportuaires et ses conséquences sanitaires.

Qualité de l'air et aéroports se compose de trois volets :

- Le premier présente les caractéristiques des émissions atmosphériques (sources, types de polluants, niveaux) dans les zones aéroportuaires en se fondant sur l'étude de données collectées sur le territoire national et européen.
- Le second volet fait le point des connaissances actuellement disponibles relatives aux effets de la pollution liée aux transports aériens sur l'état de santé dans la population générale.
- Le dernier volet propose, à la lueur des deux premiers, des recommandations en termes d'amélioration des connaissances, de surveillance de la qualité de l'air, de réduction des émissions des polluants atmosphériques liées aux activités aéroportuaires et d'information du public.

Ce rapport s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par la qualité de l'air dans les zones aéroportuaires : industriels, gestionnaires d'aéroports, professionnels de santé, pouvoirs publics et associations de surveillance de la qualité de l'air...

Quelques extraits de l'ouvrage (*partie en italique*)

Seules les émissions des avions pouvant avoir une influence directe sur la qualité de l'air à l'échelle régionale sont prises en compte. Il s'agit, en première approche, des émissions qui se produisent à l'intérieur de la couche de mélange, fixée ici de 0 à 1 000 mètres au-dessus du sol...

Il convient de noter que les émissions de NO_x ont très légèrement augmenté de 1990 à 2003, alors que pour le trafic routier, ces émissions ont baissé de 43 %. Cette évolution est à mettre en relation avec l'évolution du trafic aérien. Notons que le trafic aérien représente quasiment la seule source d'émissions de plomb du transport...

L'inventaire 2000 montre que l'ensemble du trafic aérien de l'Île-de-France contribue à hauteur de 4 % des émissions régionales de l'Île-de-France. La projection à 2010 montre que ce pourcentage ne devrait pas baisser. De plus, à lui seul, le trafic aérien de Roissy émet des tonnages d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures comparables à ceux générés par le trafic routier du boulevard périphérique et l'ensemble des activités de la plate-forme aéroportuaire de Roissy (fonctionnement plus trafic aérien) émet 30 % de plus de NO_x que le boulevard périphérique...

Dans la partie recommandations du groupe de travail « air et transport » du Conseil supérieur d'hygiène publique de France :

Il apparaît impératif de mener, auprès des travailleurs au sol des aéroports, des études épidémiologiques associées à un mesurage individuel de l'exposition. En effet, la morbidité et la mortalité de ces travailleurs sont peu documentées. Et pourtant, ils sont les plus fortement exposés aux émissions liées aux activités aéroportuaires...

Pour réduire les émissions polluantes des avions, les recherches techniques et scientifiques ont développé de nouvelles technologies sur les réacteurs et l'amélioration de l'efficacité du carburant. Toutefois, le renouvellement du parc étant assez lent (15 ans de vie en moyenne par avion), la baisse des émissions ne se fera sentir que progressivement.

Les paiements environnementaux...pourraient être un moyen de freiner l'augmentation des émissions en stimulant l'utilisation d'avions moins polluants et en réduisant la demande de transport aérien lorsque d'autres modes de transport peuvent donner un niveau de service satisfaisant (rapport du Conseil national de l'air, 2001). L'aéroport de Zurich a ainsi mis en place, suite à une étude sur le coût sanitaire de la pollution, une taxe environnementale sur l'aéroport de la ville...